

Nous savons bien qu'il est de rudes et grossières indoligences, de mauvaises natures qui éclatent violemment et contre lesquelles se briserait la plus grande sagesse ; mais nous les croyons assez rares, Dieu merci, et avec de la conciliation, tôt ou tard on aurait espoir d'en venir à bout. Les tons de hauteur envers ces natures-là, trop de facilité à écouter d'insidieuses dénonciations, l'entêtement à ne pas revenir sur de fausses démarches, voilà qui gâte tout, et l'on en a eu des exemples. Ainsi, il est avéré que, dans l'affaire de M. l'abbé Fournier, les premiers torts venaient du grand vicariat ; que ce prêtre, injustement interdit pour avoir accepté un testament qu'il n'était pas obligé de refuser, n'a pas su maintenir son droit dans une noble réserve ; qu'il s'est porté à de petites chinoïseries, qu'il a écrit de petits pamphlets vexatoires ; mais il est vrai aussi qu'il n'a eu que des torts postérieurs, sans toutefois déroger, dans sa vie privée, aux devoirs que lui imposait son caractère sacerdotal. Avec un peu de bon vouloir et d'abnégation de ses propres idées, on eût étouffé ce petit scandale.

Qui ne se rappelle l'affaire des pauvres Sœurs de la Visitation, et le ridicule embarras que l'archevêché se donna pour avoir voulu dominer dans un cloître ? Des religieuses revêches furent traquées chez elles, poursuivies jusque dans les greniers, expulsées enfin du diocèse et frappées de toutes les foudres ecclésiastiques. Le directeur, prêtre généreux et sage, qui les avait soutenues dans une route qu'il croyait bonne, fut semoncé d'importance, et finit par en venir à signer telle rétractation que l'on voulut, en tels termes que l'on exigea. Puis, elle fut bravement insérée dans l'*Ami de la religion*, pour la plus grande gloire de Dieu et pour l'édification des fidèles. Mais toute médaille a son revers ; le recours à la papauté